

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LA DISTRIBUTION D'UN PIÈGE PONDOIR
QUARTIERS 8 et 9**

La Ville de Toulouse est engagée dans la lutte contre la prolifération du moustique et notamment du moustique-tigre.

Dans ce cadre, la Ville de Toulouse a souhaité, en complément de son action sur le long terme, mettre en œuvre une expérimentation auprès des riverains dans le cadre des budgets participatifs en distribuant gracieusement 500 pièges pondoirs (ciblant les larves) à destination des résidents des zones pavillonnaires des quartiers 8 et 9. Pour une meilleure efficacité, cette action sera ciblée en priorité sur les zones concernées par les plaintes et sollicitations et/ou à proximité des sites et bâtiments publics identifiés comme à risque.

Le dossier de demande devra comprendre : ce formulaire d'inscription dûment complété, la charte d'engagement à la bonne utilisation du piège pondoir dûment signée et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée après validation du dossier, et jusqu'à épuisement des stocks. Il ne sera distribué qu'un seul piège pondoir par foyer.

Le piège remis devra impérativement être entretenu. Cette action étant une mesure complémentaire aux bons gestes quotidiens pour éviter l'eau stagnante, le bénéficiaire du piège s'engage à les adopter. Le bénéficiaire s'engage aussi à participer pleinement au dispositif de l'expérimentation qui prévoit le comptage de moustiques. Il devra enfin restituer le piège à l'issue de la saison et de l'expérimentation. Dans le cas contraire, le piège lui sera facturé.

//

Le demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Tél :

Courriel :

Pièces à fournir

- Le présent formulaire dûment complété ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (copie complète du dernier avis d'imposition pour le paiement de la taxe foncière ou quittance de loyer ou facture d'un fournisseur d'énergie aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur le formulaire d'inscription).
- La charte d'engagement dûment signée. //

CHARTRE D'ENGAGEMENT

La Ville de Toulouse est engagée dans la lutte contre la prolifération du moustique et notamment du moustique-tigre.

Dans ce cadre, la Ville de Toulouse a souhaité, en complément de son action sur le long terme, mettre en œuvre une expérimentation auprès des riverains dans le cadre des budgets participatifs en distribuant gracieusement 500 pièges pondoirs (ciblant les larves) à destination des résidents des zones pavillonnaires des quartiers 8 et 9. Pour une meilleure efficacité, cette action sera ciblée en priorité sur les zones concernées par les plaintes et sollicitations et/ou à proximité des sites et bâtiments publics identifiés comme à risque.

En tant que bénéficiaire d'un piège pondoir, je m'engage aux côtés de la Ville dans la lutte contre la prolifération du moustique tigre en éliminant les lieux de ponte autour de mon habitation et en adoptant au quotidien les gestes suivants :

- Vider une fois par semaine les réceptacles ;
- Couvrir de façon hermétique toutes les réserves d'eau ;
- Ranger à l'abri de la pluie les objets pouvant servir de récipient ;
- Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ;
- Curer (gouttières, chenaux ...) pour assurer un bon écoulement des eaux ;
- Jeter les déchets de chantier ;
- Entretien mon jardin.

Je m'engage à diffuser ces bonnes pratiques auprès de mes voisins.

Dans le cadre de cette expérimentation, je m'engage également à :

- Participer au comptage des moustiques ;
- Restituer le piège à l'issue de la saison et de l'expérimentation

Fait à..... Le.....

Nom..... Prénom.....

Signature